Mairie de Rompon
☎ : 04 75 63 80 44
🖷 : 04 75 63 82 73
E-mail. : mairie@rompon.fr

Département de l'Ardèche
Commune de ROMPON

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 26 JUIN 2025

L'an deux mille vingt et cinq, le vingt-six juin à 19 heures, le conseil municipal de Rompon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Yann VIVAT, Maire.

Etaient présents :	**MMe. FELIX J., BILAINE B., VIALLON C., CORNU V.**
	MM. VIVAT Y., NATHIEZ R., DUTRIEUX JL., WARD I.
Absents excusés :	**MMe. COSTE D., FRANCOIS M., DUMAS E.**
	MM. MARTIN M., BOURDILLON S., BRUNEL D., SEGUET M.
Pouvoirs :	**Mme. COSTE D. donne pouvoir à M. VIVAT Y.**
	Mme. DUMAS E. donne pourvoir à Mme. VIALLON C.
Secrétaire de séance :	**Mme. CORNU V.**

Avant d'ouvrir la séance, M. VIVAT s'assure que le quorum est atteint.

DELIBERATIONS

Au cours de cette séance, le conseil municipal :

1/ Nomme la nouvelle esplanade.
2/ Met à jour du tableau des effectifs.
3/ Met à jour du RIFSEEP (régime indemnitaire des agents).
4/ Valide les nouveaux statuts sur Syndicat d'Énergie de l'Ardèche (SDE07).
5/ Délègue au SDE07 de la maîtrise d'œuvre des travaux d'enfouissement des réseaux à Laval.
6/ Valide la décision modificative n°1 sur le budget principal.
7/ Valide la décision modificative n°1 sur le budget annexe logements communaux.
8/ Ajourne l'autorisation donnée au Maire de signer la convention avec le Conseil Départemental de l'Ardèche pour l'entretien des voieries départementales en agglomération.
9/ Autorise le Maire à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche pour l'enseignement musical en milieu scolaire.
10/ Autorise le Maire à signer la convention multipartite relative au Prieuré Saint Pierre de Rompon.
11/ Autorise la vente des logements sis route des Fonts du Pouzin, parcelles AH220 et AH222.
12/ Valide certaines demandes de subvention.
13/ Ajourne la mise à jour du tableau unique des voieries communales
14/ Autorise le Maire à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche pour la fourniture de colonnes enterrées

15/ Traite les points divers :
_ bilan des réunions de quartier,
_ suivi des chantiers,
_ journée de la Laïcité…

DEROULEMENT DE SEANCE

La séance est ouverte à 19h.

Le Maire précise que la séance est enregistrée et sera retranscrite dans le compte rendu du Conseil Municipal. Ce document retranscrit des échanges à l'oral.

1/ Nomination de l'Esplanade

Le Maire rend compte : Ce point concernait le choix du nom pour une nouvelle esplanade. Deux propositions étaient en compétition : "Esplanade de la Fraternité" et un nom lié aux festivités. Après un vote serré avant le conseil municipal pour pouvoir fabriquer la plaque (4 voix contre 3), le nom "Esplanade de la Fraternité" a été retenu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le nom du nouvel espace « Esplanade de la Fraternité ».

2/ Mise à jour du tableau des effectifs

Le Maire expose : Cette section portait sur la création de deux postes d'emploi permanents pour des agents contractuels : un poste à 23h42 hebdomadaire et un autre à 26h32 hebdomadaire. Ces postes sont destinés à Corinne Lergès et Dorothée Cortial, qui occupent déjà ces fonctions et donnent entière satisfaction. La délibération vise à permettre leur recrutement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la création de deux postes à 23h42 et 26h32 hebdomadaire.

3/ Mise à jour du RIFSEEP (régime indemnitaire des agents).

Le Maire explique : Le conseil a examiné la mise à jour annuelle du régime indemnitaire des agents. Cette mise à jour est nécessaire pour adapter les primes aux évolutions de l'administration centrale et garantir une rémunération équitable des agents. Bien que technique, cette mise à jour est essentielle pour améliorer le traitement des agents, sans impacter les équilibres financiers du budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve la mise à jour du RIFSEEP.

4/ Validation des nouveaux statuts sur Syndicat d'Énergie de l'Ardèche (SDE07).

Le Maire expose : Le syndicat d'énergie de l'Ardèche c'est un syndicat à l'échelle départementale qui s'occupe de compétences comme la gestion du réseau électrique basse tension pour les communes, l'éclairage public, les certificats d'économie d'énergie, les audits énergétiques, la stratégie voiture électrique... D'ailleurs, il y a le président du syndicat d'énergie qui vient à l'inauguration samedi sur la place. J'en suis ravi parce que c'est un syndicat avec lequel on travaille bien et beaucoup. C'est grâce à eux qu'on a pu passer toute la commune en éclairage LED avec des économies substantielles à la clé. C'est eux qui permettent l'enfouissement du réseau à Laval. Aussi du côté du centre bourg, nous l'avons oublié mais il y avait plein de fils avant qui traversaient la route au niveau du temple et autour du projet. L'essentiel des fils a disparu. Il devient désormais Territoire d'énergie 07. Il peut travailler aussi sur d'autres compétences un peu plus larges autour de l'énergie. Parce qu'avant, il était axé sur l'électricité. Il est plus logique de parler d'énergie vu qu'il travaille aussi sur le gaz, tout ce qui est biogaz, etc. Je siège au syndicat, on y passe pas mal de temps c'est assez chronophage, mais c'est intéressant.

Les élus échangent sur le sujet avant de passer au vote.

A l'unanimité, les élus approuvent les nouveaux statuts du SDE07 qui devient Territoire d'Énergie 07.

5/ Délégation au SDE07 de la maîtrise d'œuvre des travaux d'enfouissement des réseaux à Laval.

Le Maire expose : toujours avec Territoire d'Energie, maintenant qu'on a validé les nouveaux statuts, c'est la convention de délégation de la maîtrise d'œuvre des travaux d'enfouissement du réseau à Laval. L'enfouissement des réseaux qu'on va faire tout autour de l'église, donc tous les fils qui vont disparaître, eux (TE07), ils vont agir en tant qu'architectes, si je puis dire. C'est eux qui vont consulter les entreprises, qui vont gérer les travaux. Le coût de cette convention pour la commune s'élève à 17 301,15 euros hors taxes pour pouvoir gérer ça avec eux. Je tiens à dire, quand même, que je suis souvent en train de reprocher le manque de réactivité des partenaires qui sont parfois très lents et vous verrez qu'il y a un partenaire juste après qui n'a pas fait son boulot, et comme il n'a pas fait son boulot, on ne peut pas délibérer. Autant TE07, ils sont présents pour ceux qui étaient avec moi à la réunion, ils sont à l'écoute, efficaces et réactifs.

Les élus échangent sur le sujet avant de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve l'autorisation donner au Maire de signer la convention de délégation de la maîtrise d'œuvre au SDE07 pour le projet d'enfouissement des réseaux à Laval.

6/ DM n°1 sur le budget principal

Le Maire expose : On vote nos budgets et ensuite on modifie si besoin est. Alors, on devait avoir moins besoin de bouger nos budgets avec la fongibilité. Il s'avère que là, on a besoin de le bouger pour 457 euros. En fait, vous savez qu'on a un chapitre qui s'appelle dotation, provisionnement pour dépréciation de charges. En fait, c'est lorsqu'on a des habitants ou des tiers d'ailleurs qui nous doivent de l'argent, on doit provisionner une part de dette considérée comme risqué et qu'on peut ne pas récupérer. Le trésor public à mis à jour et nous ont demandé d'intégrer cette somme de 457,77 €. L'objectif de cette DM, le premier objectif, c'est de récupérer en recette, vous savez recette / dépense, il faut équilibrer. En recette au compte 7419, remboursement sur rémunération, on a touché de l'argent ici qu'on n'avait pas prévu au budget. Finalement, on a touché de l'argent, donc on a des marges si je puis dire.
Question : C'est la dette de quoi ?
Le Maire : C'est la dette d'une personne, oui, et on a quasiment plus grand-chose en dette qui traîne. C'est une administrée qui est partie, et qui a laissé cette somme pour le service périscolaire. Alors, important à savoir, c'est que le trésor est en train de recouvrir une partie des sommes. C'est-à-dire que ce n'est pas parce qu'on inscrit cette somme-là qu'on fait une croix dessus. C'est-à-dire qu'on provisionne le risque. Si par hasard, elle ne pouvait rien payer, on a l'argent provisionné. J'ai profité de cette DM aussi parce que j'ai entendu des bêtises colportées sur la commune récemment, l'approche des élections ne doit pas y être étranger, sur le niveau d'endettement de la collectivité. Parce que rappelez-vous, on avait budgété sur l'année 2025, 300 000 euros d'emprunts pour financer différentes opérations. Sur ces 300 000 euros d'emprunt, il y avait 100 000 euros qui étaient « one shot », c'est-à-dire qu'on a emprunté et qu'on va rembourser l'année prochaine. Pourquoi on l'a fait sur un an ? Parce que rappelez-vous, le FCTVA, la TVA, on la récupère deux ans plus tard et donc ce prêt est une avance sur ce qu'on va récupérer en mars l'année prochaine. Donc en mars l'année prochaine, ces 100 000 euros qu'on a pris là, on les rend. Comme ça, c'est vite fait, l'endettement est très court en durée. Ensuite, on avait 200 000 euros de plus pour financer notamment les travaux de rénovation énergétique de l'école. Mais par chance, nous avons 100 000 euros de subventions supplémentaires que l'État nous attribue. Donc l'école est financée à 75 % par l'État. Et donc je vous propose, en fait, au lieu d'emprunter les 200 000 qui restent, d'emprunter plus que 100 000. L'idée, c'est d'enlever 100 000 euros au compte 1641 qui s'appelle emprunt. C'est-à-dire que la ligne emprunt, elle va passer de 300 000 à 200 000. Et rajouter 100 000 euros de prévision de recette à dotation d'équipement des territoires euros. Donc, c'est le compte 13461. L'objectif, c'est qu'on avait fait l'emprunt pour l'église de Laval en 2016 et donc qui va arriver à terme l'année prochaine. Le premier emprunt de 100 000, comme je vous l'ai dit, sera remboursé en mars. Le deuxième emprunt de 100 000, l'objectif, ce sera de le lancer le plus tard possible et de le rembourser sur 10 ans. Ce qui conduira mécaniquement à ce que nous n'ayons pas de dette supplémentaire, si je puis dire, en accumulation par rapport à ce qu'on avait en début de mandat précédent. C'est une belle victoire nous en sommes très content. Nous le dirons à la préfète samedi à l'inauguration. Beaucoup font mine d'agir pour les communes mais le seul qui fait pour les communes vraiment et de manière massive, c'est l'État. Je vous ai fait le récapitulatif d'ailleurs. L'État, Il faut le mesurer c'est 668 000 euros de subventions entre 2024 et 2026. Cela fait 550 euros par habitant.
Intervention : c'est énorme de voir autant de subventions pour la commune, surtout d'avoir un double financement sur un même projet c'est rarissime.

Les élus échangent sur le sujet avant de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la DM 1 qui prévoir d'abonder le chapitre 68 de 457,77€ avec l'excèdent du chapitre 13 en recettes de 457,77€ ainsi que la diminution du chapitre 16 (emprunts) de 100 000 euros compensés par un crédit de 100 000€ au chapitre 13 (subventions).

7/ DM n°1 sur le budget logements communaux

Le Maire expose : je vous propose d'annuler cette délibération. Au départ, la trésorerie et la gestion informatique des comptes, quand on a transmis nos budgets, ils nous ont dit que le budget n'est pas équilibré de 4 000 euros. C'est bizarre, parce que nous, quand on vote, on est équilibré. Après, moult tergiversations, études, enquêtes, interrogations et autres, on a eu la réponse qu'en fait, il y avait une erreur entre le budget qu'on a transmis et la manière dont ils ont rentré dans le système informatique. Le budget étant équilibré, nous vous proposons d'annuler la délibération.

A l'unanimité, les élus approuvent l'annulation de la délibération.

8/ Autorisation donnée au Maire de signer la convention avec le Conseil Départemental de l'Ardèche pour l'entretien des voieries départementales en agglomération.

Le Maire expose : Le point suivant c'était l'autorisation que vous me donniez pour signer une convention avec le conseil départemental de l'Ardèche et le service des routes pour l'entretien des voiries départementales en agglomération. Pour rappel, les routes communales c'est à charge intégrale. Et les routes départementales, dès lors qu'on est en agglomération, donc entre les panneaux entrées et sorties de communes, c'est aussi à la commune de gérer l'entretien sur les abords, etc. On n'avait jamais conventionné, on n'avait jamais posé exactement qui s'occupe de quoi entre la commune et le Département. A tel point que j'ai découvert que c'est nous qui élaguons les platanes sur l'allée, alors qu'en théorie, c'est le département qui est censé le faire. Il y a plein de petites bricoles comme ça, donc le département a souhaité qu'on fasse une convention pour acter un petit peu, qui fait quoi ? J'ai demandé, j'ai lancé, j'ai relancé, les services du Département et je n'ai pas eu la convention. Faute du document, la commune ne peut pas délibérer et je propose donc que nous ajournions la délibération.

9/ Autorisation donnée au Maire de signer la convention avec la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche pour l'enseignement musical en milieu scolaire.

Le Maire expose le point : C'est une convention qu'on doit signer chaque année, maintenant. Avant, vous savez, c'était Ardèche Musique et Danse qui faisait les interventions musicales en milieu scolaire. Maintenant, c'est l'agglomération qui s'en charge. Sauf que ce n'est pas gratuit, bien sûr. Ça ne l'était pas non plus. On vote un forfait, enfin deux forfaits, et ensuite c'est les enseignantes qui choisissent ce qu'elles veulent prendre. A Rompon, l'école à carte blanche.

Question : C'est toujours le même prestataire, non ?

Le Maire : Oui, alors il a été absent encore cette année. À chaque fois qu'il est absent, on a des régularisations, c'est-à-dire qu'on ne paye pas le montant total. Mais bon, ça se passe assez bien. Le forfait complet à 680 euros pour 14 heures d'intervention par classe. Et le demi-forfait, 7 heures d'intervention par classe pour 340 euros. À l'école, ils sont chanceux quand même parce qu'ils ont ça en plus de tout le reste. Pour l'anecdote, il y a une commune voisine que je ne citerai pas qui m'a appelé pour me demander s'il pouvait venir au parc à Rompon en guise de sortie scolaire de fin d'année. J'ai dit au parc de Rompon, mais pour votre sortie ? Oui, pour notre sortie de fin d'année. J'ai dit, mais pourquoi ? Elle m'a répondu que la Mairie ne donne pas de budget de transport. Donc, ils cherchent à aller pas loin. Alors que nous, à Rompon, on a les enfants, les maternelles, ils ont fait deux sorties cette année. Ils ont fait la Forêt de Sou et ils vont à Indian Valley demain. Ils font des belles sorties, toutes les classes. Il y a la classe qui a fait la VIDA pendant trois jours. Trois jours en vélo. Ils ont de la chance aussi parce qu'on a été avec Paléo Découvertes découvrir la rivière. Ils ont bénéficié de l'atelier. Là, il y a eu tout le travail sur l'eau, tout ce qui a été fait sur le bord de l'Ouvèze. C'était mercredi sous un soleil de plomb écrasant à 13h. Heureusement qu'il y a de l'ombre. Après, on sait que l'année prochaine avec une classe en moins, on va avoir des économies substantielles.

Intervention : Pas tout à fait quand même parce que les maîtresses nous ont demandé un budget exceptionnel supplémentaire parce que tous les programmes scolaires ont changé à la rentrée et elles doivent s'équiper en nouveaux livres scolaires aussi bien en mathématiques qu'en français. C'est un coût substantiel qui ne rentre pas dans leur budget encore, mais bon, moi je sais que les livres, quand j'ai pris ma retraite, ils étaient à 17 euros pièce.

Le Maire : Après, dans les nouveautés de l'année, on va essayer de revenir au service unique à la cantine. Éviter d'avoir le double service des petits et des grands. Alors, bien sûr qu'ils vont rentrer à la cantine en décalé, mais l'idée, c'est de retrouver un petit peu plus de commun. C'est pour ça qu'on a aussi commandé des tables. Là aussi, ça a quand même un coût parce que ce n'est pas des tables comme à la maison qu'on achète. C'est des tables avec un revêtement spécial qui absorbe le bruit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention avec la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche pour l'enseignement musical en milieu scolaire.

10/ Autorisation donnée au Maire de signer la convention multipartite relative au Prieuré Saint Pierre de Rompon.

Le Maire expose : La carrière Delmonico Dorel, ex carrière Pellissier, qui a été rachetée par l'entreprise Delmonico Dorel après l'exploitation de Lafarge. Cette carrière avait pour souhait de grignoter le chemin qui permettait de se rendre au prieuré de Saint-Pierre-de-Rompon et de grignoter la montagne ainsi que toute la partie Natura 2000. Avec un sujet pour nous, c'est sur la commune du Pouzin tout ce qui se passe là, ils auraient donc très bien pu le faire sans notre accord. Il y a eu un cycle de concertation avec 5 réunions de concertation au moins. Même s'il y a du Natura 2000 et des espèces protégées sur le site, ils auraient quand même pu y aller parce que leur arrêté de carrière était antérieur à Natura 2000. Donc, on a discuté, discuté, discuté très longuement avec tous les acteurs, l'association du Prieuré, la Carrière, la commune du Pouzin, la commune de Rompon et d'autres partenaires autour du dossier. Et on a obtenu, et c'est une grande satisfaction pour la commune de Rompon, que la Carrière ne s'étende pas au-delà du chemin. C'est-à-dire qu'en fait, pour nous, qui connaissons le chemin pour aller jusqu'au prieuré, tout restera en l'état. Donc, je remercie, et je l'ai déjà dit aux partenaires, mais je remercie la carrière, parce que dans l'absolu, ça aurait pu être plus compliqué. Mais en tout cas, ils renoncent à ça, et c'est quand même assez énorme. Et pour nous, c'est une victoire, parce que moi, je ne voyais pas que les Romponnais s'amusent à faire un détour pas possible pour contourner la carrière qu'ils auraient creusée au travers du chemin.

Intervention : On ne voyait pas comment c'était carrossable non plus, parce qu'au niveau des secours, en cas de problème, il fallait maintenir un accès véhicules. A un moment, se profilait l'extension vers le sud, et c'est vrai qu'on a été pas mal d'élus, en plus du maire, à être impliqués. Et c'est vrai qu'on a beaucoup insisté sur le fait que, certes, Natura 2000 n'exclut pas, ne sanctuarise pas, ne s'opposent pas à l'activité économique, mais pour autant, c'est quand même, au-delà du territoire concerné, c'est quand même un formidable site exceptionnel, que ce soit pour les Pouzinois ou pour nous, pour la richesse du plateau, dans sa diversité, dans différents composants, patrimonial, archéologique. Enfin, il y a eu un bon équilibre sur un accord gagnant-gagnant.

Le Maire : Et je dirais que la commune a été quand même très impliquée dans ce travail. Et je pense que c'est ce qui a aussi conduit à ce que ça soit fini comme ça. Parce que ce que je dis beaucoup, c'est qu'il y a beaucoup de Romponais qui sont dans l'association du Prieuré. Le prieuré, il est sur le Pouzin, mais il est dans le cœur des Romponais.

Intervention : Non, mais là, je crois que vraiment, on s'en sort.

Le Maire : La dernière réunion de concertation est prévue jeudi prochain. Jeudi 3 juillet, l'Assemblée générale de l'Association Saint-Pierre a été avancée, parce que j'ai été prévu à l'automne, ils vont la programmer le 5 juillet, à 10h. Dans la convention, quand même, pour votre parfaite information aussi, les engagements de la commune, ils étaient assez simples, on en avait déjà parlé, mais ça vaut le coup quand même de s'y réarrêter dessus. Nous, en fait, on s'est engagé tout simplement à subventionner l'association dans le même cadre que toutes les autres associations de la commune. Donc avec le règlement qui va bien. On s'engage à leur mettre à titre gracieux une fois la salle des sur réservation, soutien logistique par les services techniques pour l'organisation dans la mesure de nos moyens, soutien financier par le vote de notre appel à projets, appuyer l'association auprès des élus et partenaires du territoire. Mais aussi assurer l'interface, être facilitateur auprès du réseau Natura 2000 parce que c'est vrai que parfois ils peuvent être très axés patrimoine bâti mais un peu moins patrimoine naturel alors que là-haut il y a quand même une biodiversité assez remarquable. On va pouvoir aller voir les feux du 14 juillet, le cœur léger.

Intervention : C'est vrai qu'en termes de concertation, même pour moi, je crois que c'est une bonne expérience. C'est une des rares fois où je tombe sur un responsable industriel qui revoit son projet. Il voit l'importance aussi du site, de l'attachement des habitants du coin. Et surtout, il a eu le retour en termes de technique, scientifique, sur le côté exceptionnel qu'il y a là-bas. Et puis surtout, je pense que c'est une entreprise à caractère familial. Ils s'inscrivent dans la durée, ils ne veulent pas se remuer.

Le Maire : Oui, aussi, tu as raison de le dire. Delmonico, c'est ceux qui ont Gédimat, au Pouzin. Oui, tu as raison, c'est une entreprise familiale. Et j'allais dire, dans l'approche aussi, ils ont payé un cabinet d'études spécialisé dans la concertation. Il nous a amené à visiter la carrière et au carrier de venir visiter des sites. Ils sont montés à Cluny aussi parce que c'est un site clunisien qui s'inscrit en réseau. Après, il y a aussi un autre élément contextuel quand même c'est la baisse de l'activité dans les travaux publics. Qui dit moins d'activité dans les travaux publics dit moins de demande de matériaux. Pour le coup, je suis désolé de le dire comme ça, parce que c'est pas comme ça qu'on conclut une concertation, mais pour moi, ça reste une belle victoire. Et je pense qu'on peut s'en féliciter. Pour nous, pour les habitants, pour la biodiversité, pour tout le monde.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention multipartite relative au Prieuré Saint Pierre de Rompon.

11/ Vente des logements sis route des Fonts du Pouzin, parcelles AH220 et AH222.

Le Maire expose : Pour refaire l'historique, on avait préempté sur ces logements qu'on avait acheté autour de 57 000 euros de mémoire, les deux logements. L'objectif, c'était pour nous, avec la commune et le budget logements communaux, de faire des locations comme on a toujours fait de partout et que ça se passe très bien. On a eu un problème de passage qui nous a conduit au tribunal judiciaire. En première instance, nous avons perdu. En appel, nous avons gagné. Et en cassation, nous avons gagné. Cette affaire, qui a duré pas loin de 8 ans, nous a conduit aussi à perdre toutes les subventions qu'on avait acquises pour faire les travaux. Le patrimoine communal aurait pu être accru. Et donc on se retrouvait avec ces tènements, et entre temps, la commune avait investi l'argent notamment sur Laval et puis maintenant, que c'est terminé depuis 2-3 ans, on va entamer le chantier sur le bâtiment de Chambeau. Nous n'avions pas les moyens d'être sur tous les fronts. Même si, quand on emprunte, c'est les loyers qui remboursent les emprunts, il n'empêche qu'au bout d'un moment, ça crée une pression d'autant que nous sommes dans les ratios des collectivités qui n'est pas dans la gestion immobilière. On a toujours des ratios qui sont très bons, mais il faut faire attention. Donc, lors d'un précédent conseil, on a mis en vente les logements. Ce qui a été fait, et donc après discussion et propositions diverses et variées, nous avons eu une proposition d'achat à hauteur de 75 000 euros pour ces deux logements. Moi je n'en voulais plus, je ne voulais plus m'en occuper, ça m'avait dégoûté de passer 8 ans en procédure judiciaire. Certains pensaient que la commune allait perdre de l'argent dans cette opération. Finalement elle ne perd pas d'argent, elle en gagne parce que comme on a gagné au tribunal on a eu une indemnité et en plus de ça, entre les 57 000 euros qu'on a achetés et les 75 000 euros qu'on va les vendre, on dégage de l'argent frais pour faire des chantiers en face au Chambeau. Je disais toujours que cette affaire de logement, c'était un peu la verrue que j'avais sur nos mandats depuis 2014. C'est un peu le projet non abouti, le truc qui traînait, qui faisait moche sur un bilan, à notre corps défendant, mais bon… Mais ça faisait moche. Et là, au moins on peut tourner la page. Si vous m'autorisez à signer la vente à 75 000 euros, on va signer chez le notaire dès lundi matin.

Intervention : Et le nom des acquéreurs ?

Le Maire : Je ne sais pas si ça peut être public. Le tout, ce n'était pas qu'on ait des gens qui fassent n'importe quoi. Donc après, il y aura des locations. Avant, c'est nous qui aurions pu choisir nos locataires. Donc vous savez comment on choisit nos locataires. Là, on ne choisira pas. Alors, en plus, on a un autre avantage, c'est que comme la vente c'est faite de gré à gré, il n'y a pas de frais d'agence aussi. Donc, ça fait aussi une économie substantielle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la vente des parcelles AH 220 et 222, et tous les documents afférents, au prix de 75 000€ net vendeur.

12/ Diverses demandes de subvention.

Le Maire expose : Nous avons reçu plusieurs demandes de subventions. Première demande, c'est l'APF, l'Association des Paralysés de France, qui nous fait une demande de subvention. Le deuxième, c'est l'amicale des sapeurs-pompiers du Pouzin. Vous savez, on est défendus par le Pouzin et par la Voulte. Eux, ils ont fait des travaux, l'amicale, dans la caserne. Des travaux pour améliorer un petit peu la vie des sapeurs-pompiers volontaires. Il faut se rappeler qu'au Pouzin, il n'y a que des sapeurs-pompiers volontaires. Ils ont fait pour 2400 euros de travaux, d'aménagement. Ils ont demandé la participation à toutes les communes. Je ne sais pas si toutes les communes vont répondre à leur appel ou pas. Moi, ça me paraissait important de pouvoir, en tout cas pour eux, financer quelque chose. Mais on discutera des trois. Et la dernière, c'est le lycée Vincent d'Indy à Privas qui nous a sollicité pour financer des sorties scolaires des voyages à l'étranger. En fait, comme on donne 500 euros au collège du Pouzin ils ont pensé que c'était possible.

Alors, l'APF, on avait financé une année, parce que pendant très longtemps, on avait un système, on prenait une cause annuelle et on finançait 200 euros pour une cause annuelle. Ensuite, le lycée, c'est vrai que comme on fait au Pouzin, ce n'est pas incohérent aussi. Ce qui est compliqué pour l'établissement scolaire, c'est que quand on donne une somme d'argent, ils ne peuvent pas l'affecter aux enfants de Rompon. C'est affecté au pot commun, qui ensuite permet de baisser le coût général de la sortie pour tous les élèves. Ce qui fait que parfois, tu peux n'avoir que deux enfants de Rompon sur une sortie de 30. Donc, tu n'as que 2 qui en bénéficient. Ce n'est pas 500 euros divisé par 2, c'est 500 euros divisé par 30. C'est sûr qu'au lycée, on a potentiellement moins de Romponnais qu'au collège. Ce que je n'ai pas dit en introduction, c'est que Dominique Coste m'a donné son pouvoir et son avis sur les délibérations. Sur ce sujet-là, elle me dit, attention, jusqu'où on s'arrête ? Mais sur le principe, elle dit oui, pas de souci. Moi, ce que je m'étais dit, c'est que c'était important de pouvoir reprendre la carte scolaire. Donc pour moi, s'il y avait une demande du lycée de Camille Vernet de Valence, elle doit être refusée.

Intervention : Les pompiers nous ont offert une journée pour les jeunes du CMJ. Ce n'est pas ceux du Pouzin, c'est ceux de la Voulte. Mais au niveau corporation, c'est le même domaine. Et ça a été gratuit. Ils ont accueilli les enfants pendant trois heures, ils les ont fait participer à l'entraînement des jeunes sapeurs volontaires pour leur formation. Ils ont pris du temps et puis ils étaient ravis de les avoir faits, ils ont fait des échos positifs.

Intervention : Donc je trouve normal aussi que ça aille dans les deux sens. Le lycée Vincent Dindy, C'est le lycée du secteur, donc moi je serais aussi pour donner un petit peu quelque chose. Pour l'association des paralysés de France, moi

je veux bien qu'on fasse des choses sur la commune, s'il faut faire des accès, des accès handicap, des choses comme ça, que ce soit local, je trouve ça bien. Après verser à une association que je vois moins directement, je me sens moins prête, voilà.

Le Maire : On est bons sur tous les budgets. J'ai fait un point, c'est une petite annexe, pardon, mais j'ai fait un point d'exécution budgétaire. Cette année, on est très, très bon. Notamment sur les charges à caractère général. On a dû racheter un tracteur tondeuse, parce que le précédent était un peu en bout de vie. Ça coûte quand même 6000 euros, ce n'est pas le tracteur qu'on a chez nous. Mais malgré ces dépenses-là, on a eu quelques dépenses un peu exceptionnelles, malgré cela, en exécution, pour la mi-année, on était loin d'avoir consommé la moitié des crédits sur l'ensemble des comptes. Donc c'est plutôt intéressant. Bref, pour les pompiers, 300 euros, ça va à tout le monde ? Oui ? Est-ce que le lycéen fait le même montant que le collège ? Alors, Dominique m'a suggéré, j'en profite, si on attribue une subvention, quel que soit le montant, il serait intéressant d'avoir un retour annuel sur le nombre d'enfants de Rompon qui ont pu bénéficier de voyages. On se récapitule : demande de subvention, 500 euros pour le lycée conditionné aux retours des établissements, et 300 euros pour l'amicale des sapeurs-pompiers du Pouzin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 500 euros au Lycée Vincent d'Indy pour financer les voyages scolaires et une subvention de 300 euros à l'amicale des sapeurs-pompiers de Le Pouzin.

13/ Mise à jour du tableau unique des voieries communales

Le Maire expose : Sur cette délibération, Jean-Louis Dutrieux et moi-même devons sortir de la salle pour valider cette délibération. Le quorum s'entend avec les personnes présentes et non avec les pouvoirs. Donc si on sort de la salle, il n'y a plus le quorum, donc on ne peut plus délibérer. Donc la délibération doit être ajournée. Je précise en fait que si on doit sortir, c'est parce que Jean-Louis et moi sommes concernés par cette délibération. J'en profite quand même pour le dire, que Valérie a repris tout le tableau unique des voiries communales. Elle a mis tout ce qui était point GPS, de départ, d'arrivée, pour les chemins, est-ce que c'est revêtu, non revêtue, les largeurs, les longueurs, la dénomination. Parce qu'avant c'était voie commune numéro 1, on n'avait pas le nom, maintenant c'est route du Chambaud. Et pourquoi c'est très important ? Parce que tous ces documents-là attestent que ce sont des voies publiques et distinguent d'un chemin d'exploitation qui est privé. Il y a beaucoup de chemins d'exploitation qu'on utilise de manière publique, mais il n'empêche qu'au fond, ça reste un chemin privé. Typiquement, on a eu la question à une réunion de quartier, le chemin de la Gire. Pourquoi le chemin de la Gire qui dessert un lotissement n'est pas dans la voirie communale ? Parce que c'est un chemin d'exploitation et que, par définition, il appartient en copropriété à tous les riverains desservis par le chemin. On avait sollicité aussi les lotissements, parce qu'il y avait des lotissements, notamment la prairie, qui auraient pu vouloir avoir leur chemin rétrocédé au domaine communal. Il y avait aussi la route du chemin du Dr Barrier, qui a été refaite en enrobé par la commune, qui là aussi devait basculer. Cette délibération sera donc représentée plus tard.

14/ Autorisation donnée au Maire de signer la convention avec la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche pour la fourniture de colonnes enterrées

Le Maire expose : Désolé, on y revient, c'est les colonnes enterrées en face de la salle des fêtes. Comme vous le savez, l'agglomération nous facture ces très chères colonnes. Pour un montant de 5451 euros hors taxes pour les trois : verre, déchets ménagers, multimatériaux. Pourquoi il faut la reprendre ? Même si les règles ne vous plaisent pas, il y aura qu'à changer un jour de personnes pour changer les règles. Donc, cette délibération, l'ancien montant que je vous avais demandé de libérer, il était TTC. Le nouveau montant est hors-taxe. Ce qui nous arrange, c'est que ça fait moins cher hors-taxe que TTC. Donc, ça fait un peu moins cher. Dans les différents projets qu'on avait fléchés sur l'année, étant donné que les travaux de l'école devaient être attaqués en juillet, que le temps que l'architecte fasse tout son boulot, qu'on consulte les entreprises, etc., et que tout ça sera différé de quelques mois, ça nous laisse de la marge financière pour faire des choses. Vous savez, à un moment donné, on avait arbitré un peu sur ce qu'on faisait, ce qu'on ne faisait pas, qu'est-ce qu'on faisait l'année prochaine et autres. Donc comme ça nous laisse des marges, j'ai déposé à la Capca ce jour une demande de subvention aussi de 14 000 euros pour l'enfouissement des containers sur Laval, Villeneuve, Limouse. Considérant qu'après, il resterait Rondette, où là il y a un projet global d'aménagement avec le département qui est en gestation. Et il resterait les Fonts du Pouzin et ici. Donc l'enfouissement du total des trois sites, c'est à peu près 41 000 euros HT. Le règlement d'attribution de subvention de l'agglo est particulier. Il faut avoir un montant élevé, mais pas trop élevé. Il faut un projet à peu près entre 30 et 40 000 euros. On avait la tyrolienne, mais la tyrolienne, c'est 13 000 euros hors-taxe. La barrière en face qui sera changée en juillet. Ça devait être en juin, c'est décalé d'un mois. En juillet, l'entreprise aussi, le temps d'approvisionnement, etc., c'est un peu long. Mais il m'a garanti qu'avant la fin des vacances d'été, ce serait fait. Là, il y en avait pour 15 000 euros. Donc, c'est pareil. Ça n'allait pas. On ne peut pas avoir deux projets. Et donc, après, j'ai pensé aux poubelles. Et donc, il y a le génie civil et les containers en fourniture. C'est leur compétence, mais c'est la commune qui paye. Et les habitants payent leur taxe d'enlèvement des ordures ménagères, bien sûr. La taxe n'a pas baissé, contrairement à ce qu'ils ont annoncé depuis des années. Ils ont dit, on augmente la taxe de 11%, puis on la rebaissera après, on attend encore. Enfin, j'y reviendrai rapidement, mais les poubelles, je crois qu'il n'y a pas une réunion de quartier où on ne nous a pas parlé des poubelles. Soit parce qu'elles sont trop hautes, soit parce

qu'elles sont moches, soit parce qu'elles ne sont pas adaptées, soit qu'il n'y a plus les bacs à roulettes et que pour beaucoup, c'est compliqué d'aller un peu plus loin en voiture pour décharger ses poubelles, etc. Vaste sujet.

Intervention : Si on fait les trois sites en même temps, on pourrait encore négocier un peu le prix de mise en place ?

Le Maire : Non, c'est une convention cadre, l'agglo pense déjà faire un beau cadeau aux communes, alors ils ne vont pas faire de réductions au volume. Mais l'agglomération va nous financer, par fond de concours, vraisemblablement 14 000 euros des 20 000 euros qu'ils nous demandent pour payer les containers. Trouvez une cohérence et vous m'appelez. Et à côté de ça, on donne des ordinateurs portables pour 300 000 euros par an à des enfants avec toutes les conséquences qui vont avec. D'ailleurs, ça aussi, c'est un sujet qu'on a abordé en conseil d'école. On a des enfants qui, même à l'école primaire de Rompon, consultent du porno et en font état à la cantine ou ailleurs. Les statistiques sont claires, 20% des 10-11 ans ont déjà été confrontés à du porno. 20%. Et nous, on donne des écrans comme ça, sans contrôle parental, sans rien. Je trouve ça strictement incroyable, mais je l'ai déjà dit et je redirai autant de fois qu'il le faudra.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la Maire à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération pour la fourniture et le paiement de colonnes d'ordures ménagères semi-enterrées.

15/ Points divers

Le Maire expose : En point divers, il y avait les réunions de quartier. On a réuni quasiment 200 personnes sur les 8 réunions. Celle qui a le mieux marché en termes de population, c'est là celle de Celles / Rondette. Parce qu'il y avait du monde, c'est un quartier assez grand. C'est vrai qu'il y a plein de gens que j'ai vus à la réunion de quartier, qu'on voit comme ça, mais avec qui on n'a pas le temps de discuter et autres. Je pense que là-bas, je parle sous vos contrôles, il y avait un peu aussi une attente de pouvoir simplement échanger. Les points ont tourné autour des poubelles, de la fibre, beaucoup de questions autour de la fibre. Le problème qui n'est toujours pas résolu pour certains. On a parlé beaucoup des routes départementales, notamment quand il y a des bouchons sur la RD86 que les gens passent tous ici en déviation. J'ai interpellé le département suite à ces réunions de quartier. Et donc le département va mettre début juillet des compteurs de vitesse et de passage à quatre points de la commune pour voir ce qu'il se passe et quantifier. Ils sont en train de réfléchir à des outils pour, entre guillemets, plus ou moins bloquer la circulation dans les applications sur les week-ends tendus pour essayer que la fin d'année se passe un peu mieux que jusqu'alors, que par le passé où c'était parfois très compliqué. Sur les routes, on nous a évoqué la vitesse sur la traversée des Fonts du Pouzin, qui globalement s'est améliorée, mais qui est encore loin de la panacée. Là aussi, le département travaille au sujet.

Intervention : On avait des petites améliorations qui ont pu être mises en place très rapidement. Par exemple, le passage sous le pont, sous la route, ça a été bétonné, donc c'est beaucoup plus agréable pour les poussettes, les vélos… Mais une grille a été rajoutée pour éviter aux vélos de trébucher. De même, la barrière, elle empêche l'accès avec la poussette en haut de l'esplanade. On a aménagé un passage sur le côté, des petites choses comme ça. Des petits points qui sont importants, qui améliorent tout de suite le quotidien des habitants.

Le Maire : Des aménagements qui ne coûtent pas cher. Et pour le coup, les services techniques ont pris connaissance des comptes rendus et ont fait les choses rapidement. Donc franchement, c'était plutôt agréable. Il y a plein de choses pour lesquelles on a une commande en cours, qu'on attend, qui doit être livrée dans l'été. Je pense au panneau de Limouse, les tables dans le parc, des poubelles... dès qu'ils sont arrivés, dès qu'ils seront livrés ils seront posés. Entre les réunions qui ont eu lieu en mai-juin et puis la réalisation de l'essentiel des points qui dépendent de nous, c'était rapide. Il y avait beaucoup de questions sur la téléphonie. J'ai pu répondre pour les secteurs de Chalos, Laval, jusqu'à Celles-Rondette que l'opérateur n'a plus beaucoup de temps pour mettre une antenne. On a parlé de l'urbanisme. D'ailleurs, l'urbanisme, ça permet de vous dire aussi qu'on a eu un procès qui nous avait été intenté contre un arrêté de permis de construire sur le hameau du Clauzel. Donc je crois qu'à ce jour, depuis qu'on est là, je ne veux pas être prétentieux, je crois que nous n'avons pas perdu de procès. Ce qui montre qu'on fait les choses, je pense, assez sérieusement. En tout cas, de manière assez bordée. Les habitants m'ont beaucoup demandé qu'est-ce qu'il en serait pour l'avenir. Alors là, j'ai dit, l'avenir, vous savez, il y a les élections municipales en mars. Derrière, il y a le potentiel PLU intercommunal. On perdrait la main. Donc… Quid des suites ? Pour l'instant, on ne peut pas vraiment le dire. Est-ce que l'agglo va garder la compétence ou pas ? Quelles seront les positions ? On ne sait pas. Quoi qu'il en soit, je pense qu'il faudra bien sûr réviser le PLU. Si on garde la compétence à l'échelle de la commune, il faudra lancer la révision à fin 2026 pour corriger et améliorer un petit peu les choses. Quelques personnes m'ont demandé un petit peu un premier bilan des caméras. Ce que je peux vous dire, c'est qu'en termes de somme, on a identifié les auteurs de deux méfaits notamment qui coûtent à peu près 5 000 euros à la collectivité qu'on va pouvoir récupérer. Et je ne parle pas de la borne d'incendie. Vous savez qu'une borne d'incendie, ça vaut 4000 euros, la borne d'incendie qui a été cassée sur la départementale 104.

Intervention : Apparemment, ce qui m'avait marqué, c'est que tu disais que la cellule à gendarmerie du Pouzin s'appuie beaucoup sur notre dispositif pour pouvoir identifier des véhicules ou personnes même sur des faits extérieurs à la commune.

Le Maire : Franchement, je dirais que les caméras, j'y vais au moins deux fois par semaine sur réquisition des gendarmes. Donc c'est quand même utile. Et surtout, ce sera rentable parce que vu que le coût pour la commune, c'était 20 000 euros de l'investissement qu'on avait à payer de notre poche. On a déjà récupéré 5 000. En quelques mois, je pense que ce ne sera pas trop mal. On avait un peu de questions d'eau pluviale. On a parlé un petit peu du feu. J'ai tiré comme conclusion, à l'issue de toutes les réunions, que nos habitants apprécient notre carte de vie et que l'essentiels des besoins et des demandes sont satisfaites. Le bilan est quand même très positif. Et quand on demandait vraiment quels sont vos besoins, vos problématiques particulières, franchement… Il n'y avait pas de manque particulier fort. Un manque fort qui ne se fait pas entendre sur les réunions de quartier, et là, je me permets de le dire aussi, c'est plutôt sur le logement. Quand on a des familles qui se séparent, ça arrive. Les personnes qui se séparent tout de suite m'appellent, m'écrivent un message pour savoir si on peut trouver une solution pour les reloger, parce que ça reste souvent le premier problème. Et là, on a un appartement à Laval qui se libère. Je fais l'état des lieux lundi prochain. Il est tout de suite repris. C'est loué dans l'instant. Et il est repris malheureusement par une famille qui se sépare et dont la maman souhaitait rester sur la commune de Rompon en location. Donc on a privilégié son dossier, bien sûr. Et pareil pour les logements en face. Récemment, il y a eu un départ et donc on a pu mettre aussi un proche d'un habitant de Rompon dans le logement.

Intervenant : Est-ce qu'on a des retours sur le taux de satisfaction ou pas de la nouvelle résidence.

Le Maire : ils sont invités à l'inauguration par Ardèche Habitat demain samedi. Je les croise assez souvent les locataires et ils sont heureux. Ils savent qu'il peut y avoir du bruit, mais quand il y aura la fête des écoles ou d'autres manifestations, il faut s'attendre à ce qu'il y ait du bruit jusqu'à un petit peu tard. Et c'est normal. C'est une place publique. Quand on loue devant une place publique, on ne peut pas s'attendre à ce qu'il ne se passe rien. Mais pour te répondre, les locataires sont quand même ravis. Ce qui est très bien pensé, c'est que les logements qui sont le plus proche de la salle des fêtes, les chambres sont de l'autre côté. C'est leur partie salon qui donne sur la salle des fêtes. Et puis quand tu en parles, ils te disent, en effet, comme tout logement dans la vie, quand vous choisissez un logement, vous avez des avantages et des inconvénients. Vous habitez sur la traverse des Fonts du Pouzin, vous avez peut-être l'avantage que le loyer est un peu plus faible, mais vous avez la route dessous. Et là-bas, ils disent, en fait, nous, l'avantage, c'est que les loyers sont très corrects, c'est neuf, c'est super bien isolé, on a une vue avec une terrasse magnifique. Et ils disent, en effet, entre guillemets, en inconvénient, oui, il y a un petit peu de bruit, un peu d'animation, mais il y en a qui aiment bien aussi l'animation. Et d'ailleurs, on rigole parce qu'avec Richard, quand on va aux manifestations sur l'esplanade, moi, je sais qu'à chaque fois, j'ai des gens qui me demandent (parfois, c'est les mêmes qui critiquaient), ils disent oui, est-ce que vous n'auriez pas un logement qui se libère ? Et d'ailleurs, c'est intéressant, les concours de pétanque, parce que ça brasse aussi des gens qui viennent d'autres communes. Et les gens qui ne connaissent pas, qui viennent d'autres communes, disent : quel équipement vous avez ? Qu'est-ce que c'est beau ! Vraiment, on est bien ici. Ils sont dithyrambiques. Et c'est vrai que ça fait plaisir. Donc, je pense qu'on peut tous en être fiers. Quand on a une préfète c'est que le projet et la commune compte, je suis vraiment très heureux qu'elle vienne, nous entretenons d'excellents rapports. C'est rare quand même qu'une préfète vienne sur des événements comme celui-ci. En plus, dans cette période, il y a plein d'inaugurations. Donc, elle a choisi Rompon et vraiment, j'en suis très, très heureux.

Intervention : Il y a la citerne qui nous embête.

Le Maire : Oui, on avait une décennale dessus. L'entreprise va faire le nécessaire et changera le liner en dernier recours. Sinon, sur les chantiers ce qui est proposé par l'architecte et qui est assez sympa. Ils vont utiliser du HPL, donc des sortes de blocs, de panneaux, des grands panneaux. Et ils ont proposé, notamment sur la partie école, côté cours, d'avoir des panneaux sur lesquels on a le visage d'Albertine Morin, sérigraphié. Et ici, sur le mur côté Mairie, ils avaient pensé à faire une sorte de Marianne en acier perforé et ils prévoient de planter un arbre de plus pour arborer un peu aussi la façade. Enfin, voir si on peut mettre une plante quand même en déportée sur l'angle pour aussi venir un peu végétaliser. Après, les chantiers, ce sera la barrière en face de l'école, en juillet. Il y aura, comme on le disait, ensuite, de manière un peu concomitante, l'enfouissement à Laval, des réseaux électriques et l'enfouissement des poubelles. Le démarrage du chantier de l'école, on l'espère, pour la Toussaint, dans le meilleur des cas, l'agrandissement de la cour parce que nous avons racheté la parcelle qui jouxte la cour. Sinon, Thierry Demare a attaqué le fauchage là. Il a pris du retard parce que son épareuse était tombée en panne et qu'il fallait une pièce longue à venir. Et enfin, je voulais parler, mais ça c'est juste moi, la journée de la laïcité. Le 9 décembre, on va fêter les 120 ans de la loi de 1905 sur la laïcité. Et je trouvais important, qu'à cette occasion, ceux qui sont motivés avec moi pour m'accompagner, afin d'organiser quelque chose, ce que je disais en bureau des élus. Que ce soit une conférence, et ou la nomination d'un espace public, et ou un travail avec les enfants… manifestez-vous qu'on puisse travailler et proposer ensuite des choses. Dans les actualités nous avons aussi malheureusement, l'entreprise Comptifibre à Saint-Julien-Saint-Alban qui ferme ses portes. Il y a plus de 75 personnes sur le carreau. Et même si la compétence économique, c'est une compétence de l'agglomération, je voulais juste qu'on puisse l'évoquer, même si on n'aura pas forcément de solution pour ces gens-là. Mais pour penser à eux, parce que notre vallée l'Ouvèze se meurt. Donc oui, dans la vallée, il y a plein de fêtes, de feux d'artifice et de choses sûrement très festives. Mais en attendant, sur le volet économique, la vallée se meurt complètement. Il y a Porscher qui a fait un plan social, Porsche qui ne va pas bien, Payen et tout ce qu'il y avait chez Payen a fermé. Ça devient très préoccupant et c'est pour ça qu'en conseil communautaire, j'ai alerté le président de l'agglomération qui est responsable du développement économique, C'est bien des fois de dire qu'il y a telle entreprise qui va s'installer en créant X emplois, mais c'est bien de

regarder aussi toutes celles qui ferment et qui réutilisent la voilure. Parce que si les gens sur nos territoires ne peuvent pas travailler, c'est compliqué. L'industrie, il ne faut pas l'oublier aussi, c'est beaucoup d'emplois. C'est des emplois pour certains qualifiés avec des revenus aussi qui permettent de faire marcher les commerces et toute l'économie locale. Et c'est aussi des impôts et des taxes. C'est colossal ce que ça rapporte en taxes pour l'agglomération des entreprises comme celle-ci. Voilà, s'il n'y a pas d'autres questions ?

Séance levée à 20h35